



Besoin d'aide ?

Vous êtes allocataire de la caisse d'Allocations familiales et vous rencontrez des difficultés ponctuelles qui ont une incidence sur l'équilibre et l'autonomie de votre famille (maladie de courte ou de longue durée, naissance, séparation, grossesse...)?

Un professionnel, peut vous accompagner !

Il déterminera en fonction de vos besoins l'aide la mieux adaptée aux difficultés rencontrées. Il pourra s'agir d'un soutien matériel afin d'assurer les tâches indispensables au foyer ou d'un soutien de la famille dans l'accomplissement de ses fonctions parentales et sociales. La durée maximale de l'intervention est de six mois. Le nombre d'heures varie selon les situations.

La caisse d'Allocations familiales soutient financièrement l'association A domicile 45.

A ce titre, vous pouvez bénéficier d'un tarif modulé en fonction de votre quotient familial.

Exemples :

quotient familial de 304 euros -) participation familiale à 0,77 euros/heure d'intervention,  
quotient familial de 1128 euros -) participation familiale à 9,23 euros/heure d'intervention.

L'association A Domicile 45 intervient sur l'ensemble du département, n'hésitez pas à la contacter :

**A Domicile 45 :**

☎ : 02 38 24 07 08

@:adomicile45@adomicile45.org